

Fribourg – Logement: accord entre les services sociaux et les régies

Le Service de l'action sociale du canton de Fribourg a réuni en 2013 un groupe de travail « Garantie de loyer », constitué de représentants des services sociaux régionaux (SSR), de Caritas, de la section fribourgeoise de l'Union suisse des professionnels de l'immobilier et de la Chambre fribourgeoise de l'immobilier. Le fruit de leur travail a abouti, après plusieurs consultations de l'ensemble des partenaires impliqués, à un accord sur des procédures harmonisées dans plusieurs cas de figure, comme lors d'une garantie de prise en charge d'un loyer, d'un cautionnement du dépôt de garantie ou d'un changement de domicile de la personne bénéficiant de l'aide sociale ([communiqué du canton de Fribourg](#)).

Ce système fournit ainsi des sûretés pour que les personnes bénéficiaires de l'aide sociale puissent conclure plus facilement un contrat de bail et obtenir un logement, ou pour éviter la résiliation d'un contrat de bail en danger.

Pour plus d'informations, voir notre rubrique Social > [Logement](#)